

Bruxelles veut criminaliser les semences

écrit par Christine Tasin | 21 mai 2013



On connaissait déjà le pouvoir tentaculaire, à l'échelle mondiale, des Monsanto et compagnie qui obligent les pauvres paysans du monde entier à leur acheter leurs graines génétiquement modifiées en leur interdisant de semer les leurs (voir sur [wikipedia](#) la rubrique « *procès intentés par Monsanto* »).

Eh bien l'UE s'apprête à [légiférer](#) pour imposer ce système à toute l'Europe !

Vous conservez les pépins de vos belles tomates, résistantes en diable, et vous les replantez ? Vous serez condamné.

Vous conservez les graines des salades que vous avez laissé monter pour les récupérer et vous les faites germer ? Vous serez condamné.

Pourquoi cela ? Parce que, à terme, toutes les plantes mises à disposition en Europe devront être enregistrées et les jardiniers devront payer des droits à l'UE pour l'enregistrement de leurs graines. C'est que, vérifier la conformité des variétés au modèle enregistré, ça va nécessiter des bataillons de fonctionnaires à payer... »*Une nouvelle loi*

proposée par la Commission européenne veut rendre illégal le fait de faire pousser, de reproduire ou de vendre des semences de végétaux qui n'ont pas été testées, approuvées et acceptées par une nouvelle autorité, l'Agence européenne des variétés végétales.

Les jardiniers qui cultivent leurs propres plantes à partir de graines non réglementées seront considérés comme des criminels en vertu de cette loi.»

Dieu sait que je vomis Bové d'une façon générale et pire encore mais sur le coup il n'a pas tort ! « En réduisant les droits des paysans à ressemer leurs propres semences, en durcissant les conditions de reconnaissance des variétés par des petits entrepreneurs indépendants, en limitant la circulation et l'échange de graines entre associations et entre planteurs, la Commission européenne balaye 10000 ans d'histoire agricole ».

« Au prétexte de simplification, cette proposition place toutes les semences sous le contrôle direct de l'industrie et de ses brevets », dénonce le Réseau [Semences Paysannes](#) dans un communiqué publié mardi 7 mai.

Et l'auteur de l'article du Journal du Siècle a raison, il est évident que ce qui, dans un premier temps, vise les petits producteurs, priés de rentrer dans le rang (c'est-à-dire de mettre la clé sous la porte au profit des multinationales) va très vite s'appliquer au jardinier amateur. Vous savez, celui qui a failli se voir interdit d'utiliser du [purin d'ortie](#), purin qu'on trouve d'ailleurs, très difficilement dans le commerce, parce que faisant une concurrence « déloyale » aux entreprises produisant des engrais...

Christine Tasin